

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents:** M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose-Marie FABRE, Marie-Lise HOUSSEAU, Lisette GRANDAZZI, Isabelle LASNE, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Magali PERRIN, Josette SALLES, MM. Edmond BERGE, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Didier GLEIZES, François MARCOU, Michel PIERSON, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

**Procuration :** Mme Nelly RAMIERE à Rose FABRE.

*Mme Josette SALLES a été élue secrétaire.*

\*\*

## **1) Vote des produits et taxes d'imposition des 4 taxes directes locales 2014-D2014-048**

*Vu* l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2014,

*Considérant* que le vote des taux des taxes d'imposition locale doit être approuvé par l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE pour l'année 2014 : de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux d'imposition suivants :**

<b><u>TAXES</u></b> <b><u>correspondants</u></b>	<b><u>TAUX</u></b>	<b><u>Produits</u></b>
-taxe d'habitation	22,05%	606 375
-taxe foncière (bâti)	21,23%	485 106
-taxe foncière (non bâti)	91,85%	58 325
-contribution foncière des entreprises	24,32%	113 939

Soit un total de produit fiscal attendu de 1 263 745€.

## **2) Réalisation d'un prêt de 200.000 € auprès du Crédit Agricole - D2014-049**

*Vu* le budget de la commune de SOREZE, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 mars 2014 et visé par l'autorité administrative le 12 mars 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La commune de SOREZE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

**ARTICLE 2 :** Caractéristiques de l'emprunt

**Objet :** Travaux d'assainissement – programme 2014

**Montant :** 200.000 €

**Durée de l'amortissement :** 15 ans.

Taux : 3.27 % fixe

Périodicité : semestrielle échéance dégressive (remboursement capital constant)

Commission d'engagement : 400 €

Débloccage : L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

ARTICLE 3 : La commune de SOREZE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de SOREZE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

### **3) Travaux Groupe Scolaire extension salle repos attribution des marchés - D2014-050**

VU la consultation lancée le 3 mars 2014 dans le cadre d'une procédure adaptée.

VU les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 avril 2014 et le 16 avril 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**DÉCIDE pour les travaux d'extension des salles de repos et de construction de locaux de rangement au groupe scolaire,**

- de retenir les entreprises suivantes qui ont obtenu le meilleur classement

**LOT N°1 : terrassement-gros-oeuvre :**

- SARL GRANIER et Fils – BP N°12 – 81540 SOREZE pour un montant de 26 907.20 € H.T. pour la tranche ferme et de 3 997.30 € H.T. pour la tranche conditionnelle.
- De déclarer infructueux les lots N°2 (charpente-couverture) et N° 3 (menuiserie aluminium) pour lesquels aucune offre n'a été reçue ou retenue.

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.**

### **4) Décisions modificatives N°1 Budget Commune 2014- D2014-052**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de régulariser des prévisions budgétaires sur la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :**

- **Dépenses de fonctionnement**  
Article 7391172: dégrèvement TH logements vacants + 2500€
- **Recettes de fonctionnement**  
Article 73111 : contributions directes + 2500€

\*\*\*\*

*Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures trente.*

\*\*\*\*

Le Maire

Albert MAMY

